

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 mars 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	1 ^{er} mars 2024	1 ^{er} mars 2024
19	15	15 + 1		

Délibération 2024_03_16 : mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.313-1 et L.332-14,,

Vu la délibération n° 2024_03_15 portant sur la suppression d'emplois,

Considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

Vu le budget communal,

Poste occupé						
Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en centième	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	
Filière Administrative						
N° 2022DE03-0022 du 21/03/2022	Rédacteur	B	35,00h	Titulaire	100%	
N° 1996-34 du 13/08/1996 modifié N° 2015-14 du 23/03/2015	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 13042017.02 du 13/04/2017	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 18012021.007 du 18/01/2021	Adjoint administratif	C	19,58h	Titulaire	100%	
N° 2023_01_13 du 23/01/2023	Adjoint administratif	C	35,00h		100%	Vacant
Filière Technique						
N° 2013-41 du 24/06/2013 modifié au 06/07/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 2023_06_10 du 05/06/2023	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	28,00h	Titulaire	100%	

AR Prefecture

017-200080091-20240311-20240316-DE
 Reçu le 12/03/2024
 N° 03062019-109

	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
	Adjoint technique	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 86 du 28/09/2009	Adjoint technique	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 03062019.52 du 03/06/2019	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28,55h	Titulaire	100%	
N° 2002-09 du 08/02/2002 modifié N° 2016-69 du 25/10/2016	Adjoint technique	C	24,00h	Titulaire	100%	
N° 2004-24 du 23/08/2004 modifié N° 2017-07 du 16/01/2017	Adjoint technique	C	24,00h	Stagiaire	100%	
N° 2022DE02-014 du 21/02/2022	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28,00h	Titulaire	100%	
10/12/2007	Adjoint d'animation	C	10,95h		100%	Vacant
N° 18012021.009 du 18/01/2021	Adjoint technique	C	29,75h	Titulaire	100%	
N° 2023_12_13 du 18/12/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint technique • Adjoint technique principal de 2^{ème} classe • Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 	C	35,00h		100%	Vacant
Filière Médico-Sociale						
N° 22032018.18 du 22/03/2018	Adjoint Spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} classe	C	29,75h		100%	Vacant
N°04102021-059 du 04/10/2021	Adjoint Spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} classe	C	29,75h	Titulaire	100%	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Fixe** conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés ;
- **Dit que** les dispositions entrent en vigueur à partir du 11 mars 2024 ;
- **Dit que** les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
 Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
 Le 11 mars 2024
 Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

